Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_04-DE

Commune de Plénée-Jugon

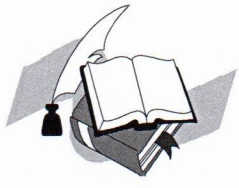
Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 29 janvier 2026

*L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **29 janvier** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 23 janvier 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Marie-Noelle GOINGUENET, Maire par intérim**. Madame Véronique BOUVET, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.*

Conseil du 29-01-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	01	29	04	00

Renouvellement d'adhésion 2026-2029 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	01
ABSENTS	01
APTES A VOTER	18



CONVOCATION	23-01-2026
RÉUNION	29-01-2026
AFFICHAGE	02-02-2026
TRANSMISSION	02-02-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire	01	15	0	0	1	SAMSON Gérard
	GOINGUENET Marie-Noelle	1er Adjointe	01	15	1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint	01	15	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe	01	15	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	4è Adjoint	01	15	1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe	01	15	1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1	01	15	1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1	01	15	1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2	01	15	1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3	01	15	1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3	01	15	1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4	01	15	1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4	01	15	1	0	0	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5	01	15	1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe	01	15	1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère	01	15	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	Conseillère	01	15	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller	01	15	1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère	01	15	0	1	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				17	1	1	

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_04-DE

Conseil du 29-01-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	01	29	04	00

Renouvellement d'adhésion 2026-2029 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Rapporteur : Monsieur David L'HOMME, Conseiller Délégué

Le Conseil est informé par la présente, de l'opportunité de renouveler l'adhésion pluriannuelle de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, elle met en œuvre trois missions principales :

- ***L'information***, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les 3 intercommunalités de son territoire,
- Le ***suivi énergétique*** du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP) ;
- L'accompagnement à la ***définition***, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Le service de Conseil en Energie Partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre notamment par la ***rationalisation des consommations*** d'énergie :

- En établissant un ***bilan énergétique*** du patrimoine, actualisés régulièrement, grâce à un suivi des factures
- En ***identifiant les dérives*** de consommation et les équipements les plus énergivores
- En formulant des ***préconisations*** d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique
- En ***accompagnant la commune dans ses choix*** et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Une ***équipe de thermiciens*** assurent le service de conseil pour les collectivités adhérentes sur le territoire des Côtes d'Armor, d'où l'intitulé « Conseil en Energie ***Partagé*** ». Cette activité est cofinancée par les intercommunalités, le SDE22 et l'ADEME et la Région Bretagne (pour les créations de poste).

La ***mission CEP***, si elle sert le projet associatif de l'ALEC, permet également à la commune de faire des économies. En effet, l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP auprès des communes adhérentes est évaluée à 3,63€ / hbt / an, et le potentiel s'élève à près de 6,40€ / hbt / an.

Afin de continuer de bénéficier de ce service, la commune doit renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour une durée de 4 ans (***2026 – 2029***).

Pour l'année 2026, la cotisation est fixée à **0,92** € par habitant (avec une revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale INSEE en vigueur pour l'année n-1.

La commune doit également nommer/renouveler le mandat de l'élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui la représentera dans les instances de l'association (Assemblée générale, Comité de pilotage du CEP...). Cet élu sera l'interlocuteur privilégié des élus et salariés de l'ALEC.

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'EMETTRE le renouvellement d'adhésion de la Commune de Plénée-Jugon au service d'expertise de l'Agence Liocale de l'Energie et du Climat des Côtes d'Armor ;

D'ACCEPTER de verser la cotisation annuelle fixée à 0,92 € par habitant et par an (avec une revalorisation de 1,5% chaque année) ;

DE DESIGNER M David L'HOMME en qualité d'élu référent, représentant la commune au sein de l'ALEC, et en qualité d'interlocuteur privilégié de l'ALEC ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_04-DE

DE DONNER mandat à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pa[illegible] nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité, carburants, etc...) et d'eau ;

D'AUTORISER l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données en lien avec les flux (énergies, eau, carburants, etc..). Exception faite du logiciel mutualisé de gestion des flux (SDE22, EPCI, ALEC, Communes), ces données conservent leur caractère confidentiel et ne font l'objet d'aucune transmission sans accord de la collectivité ;

DE S'ENGAGER à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, comme à faciliter le travail d'étude du Service Conseil en Energie Partagé, afin de réaliser le bilan énergétique du patrimoine communal ;

D'ASSOCIER le Conseil en Energie Partagé pour tous ses projets, et demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la commune ;

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant délégué pour signer la convention de prestation, ainsi que tout document relatif l'exécution des dispositions conventionnelles.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	**17**	**01**	**01**	**18**	**00**	**00**	**18**	**00**	**18**	**18**	**00**

Marie-Noëlle GOINGUENET,
1ère adjointe, Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, mercredi 29 janvier 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640